

Conduite d'opération d'une construction publique

OBJECTIFS

- Assimiler l'ensemble de la réglementation encadrant la maîtrise d'ouvrage publique en France
- Comprendre les rapports entre le maître d'ouvrage et les acteurs de la construction
- Définir les rôles, les droits et les responsabilités des principaux intervenants dans les phases de conception et de réalisation
- Gérer une opération de construction en phase « études »
- Gérer une opération de construction en phase « travaux »
- Gérer la réception d'un ouvrage
- Connaître les assurances

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et techniques du formateur
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences entre stagiaires et avec le formateur

PUBLIC

Agents des collectivités locales et administration d'Etat voulant acquérir les connaissances théoriques et pratiques en matière de gestion d'opérations de constructions publiques.

DATES :
PARIS > 28-29-30 MARS 2012

DURÉE : 3 jours

TARIF : 1 380 euros HT

PROGRAMME

Introduction : Présentation des textes qui régissent les rapports entre maîtres d'ouvrages et acteurs de la construction. Définir les dispositions de la loi MOP de son décret et arrêté d'application

Organisation de la maîtrise d'ouvrage publique

- Organisation et rôles des acteurs : *le maître d'ouvrage, le mandataire, le conducteur d'opération, le maître d'œuvre, le contrôleur technique, le CSPS, le SSI, l'OPC, les AMO.*
- Déroulement d'une opération de construction
- Identification des principales procédures de montage d'une opération d'investissement (*MOP, conception réalisation, PPP, concession, BEA etc. . .*)

Définition des besoins

- Les études de faisabilités : *diagnostics techniques, d'insertion dans l'environnement etc.*
- Identifier le contenu du programme (*programme général, détaillé . . .*)
- Les étapes de la programmation

- La démarche HQE
- Les notions de surfaces (*SU, SHON, SHOB . . .*)
- La passation d'un marché de programmation et/ou faisabilité

Maîtrise d'œuvre

- Le contenu de la mission de base en bâtiment et normalisée en infrastructure et des missions complémentaires
- La gestion des autorisations administratives : PC, PD, AT
- La passation des marchés de maîtrise d'œuvre : *MAPA, AO, marchés négociés, concours*
- La rédaction d'un dossier de consultation des maîtres d'œuvre
- La négociation avec une équipe de maîtrise d'œuvre

AMO réglementées

- Rôle et missions du coordonnateur des systèmes de sécurité incendie (*SSI*)
- Rôle et missions du coordonnateur sécurité et protection de la santé (*CSPS*)
- Rôle et missions du pilote de chantier (*OPC*)

- Rôle et missions du contrôleur technique (*CT*)
- Le géotechnicien
- Les autres AMO

Les travaux

- Les différents mode d'organisation des entreprises (*entreprises générales, corps d'état séparés, co-traitance, sous traitance . . .*)
- La préparation de chantier
- Le suivi de la qualité d'exécution
- Le suivi d'exécution des travaux sous l'angle des délais
- Le suivi d'exécution financière des travaux jusqu'à la réception des ouvrages
- La prise en compte des modifications en cours de chantier
- La réalisation des opérations préalables à la réception (*OPR*) et les procédures de réception

Les garanties et assurances

- La garantie de parfait achèvement
- La garantie biennale
- La garantie décennale
- Les différents types d'assurances obligatoires et facultatives